



# COMMUNE DE LE VAUD

C.P. 31 – 1261 LE VAUD

www.levaud.ch



Greffe 022 366 25 62  
greffe@levaud.ch  
Contr. habitants 022 366 45 25  
Bur. étrangers habitant@levaud.ch  
Bourse 022 366 45 29  
bourse@levaud.ch  
Téléfax 022 366 45 26

**Conseil communal  
de et à  
1261 LE VAUD**

Le Vaud, le 8 juin 2015

Délégués municipaux : M. C. Durand, Municipal  
M. E. Creteigny

## **Préavis municipal N° 23/2015**

### **Demande d'un crédit de CHF 99'000.- pour la mise en séparatif du collecteur des eaux mélangées « Sur La Croix » sur les parcelles N°130, 132 et 568.**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseiller-ère-s,

#### **1. PREAMBULE**

---

Notre station d'épuration (APEC) doit actuellement traiter trop d'eaux claires envoyées dans les eaux usées. Elle nous demande donc de finir la mise en séparatif de notre réseau communal.

Ceci pour deux raisons principales:

1. Eviter d'avoir des eaux claires qui se mélangent aux eaux usées et qui saturent le bon fonctionnement de la station.
2. Nous pourrions, comme cela s'est produit il y a quelques années, être pénalisés financièrement si nous envoyons trop d'eau claire dans le réseau des eaux usées.

Dans ce but, nous avons effectué en 2013 des travaux de mise en séparatif du secteur dit des « Longues Raies » en direction du secteur dit « Sur la Croix » et souhaitons, en 2015, finir ce tronçon afin de raccorder ce dernier secteur aux canalisations communales situées sur la Grand-Rue.

## **2. SITUATION ACTUELLE**

---

La collecte des eaux mises en séparatif se termine dans un collecteur unitaire situé sur le haut de la parcelle N° 130 (N°M118.3, étiquette jaune sur le plan annexé, point 1). Ce collecteur unitaire traverse les parcelles N° 130, 132 et 568 du quartier « Sur la Croix ».

Nous devons donc procéder au doublage de celui-ci selon le projet réalisé par le bureau d'Ingénieurs Bovard & Nickl.

## **3. PROJET**

---

Selon l'étude effectuée par le bureau d'Ingénieurs Bovard & Nickl., la solution la plus simple consiste à maintenir le collecteur existant pour les eaux claires (en bleu sur le plan) et d'installer un nouveau collecteur (diamètre 200 en PVC) pour les eaux usées (en rouge sur le plan).

Ceci implique la création d'une nouvelle chambre R5 pour les eaux usées en haut de la parcelle N° 130, l'ancienne chambre unitaire R1 étant maintenue pour les eaux claires (point 1) et la création de deux chambres (R2 et R6, point 2) sur le bas de la parcelle N° 132.

## **4. BUDGET**

---

Le présent devis a été établi par le mandataire de la Commune et basé sur le prix des soumissions rentrées pour ces travaux. Le budget peut se résumer de la manière suivante :

1. Travaux de génie civil pour nouveau collecteur d'eaux usées		53'000.00
2. Plus-value pour remplacement éventuel du collecteur eaux claires		11'000.00
3. Indemnités pour pertes de cultures et remise en état des terrains		5'000.00
4. Honoraires pour étude et direction des travaux		11'800.00
5. Frais géométriques, rétablissement limites, modification servitudes		2'000.00
6. Divers et imprévus, env. 10 %		8'200.00
<hr/>		
Total H.T.	CHF	91'000.00
TVA 8 % (arrondie)	CHF	8'000.00
<hr/>		
<b>Total du budget T.T.C.</b>	<b>CHF</b>	<b>99'000.00</b>

## 5. FINANCEMENT

---

Le coût des travaux sera pris en charge par la Commune et les propriétaires concernés en amont.

La charge des propriétaires s'élèvera à CHF 5.00/m<sup>2</sup>.

La Commune prendra aussi en charge la modification des servitudes concernant ces travaux qui deviendront une servitude de canalisations à charge de la Commune.

## 8. CONCLUSIONS

---

Au vu des éléments ci-dessus et compte tenu des présentes explications, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal

- *vu le préavis n° 23/2015 relatif à l'octroi d'un crédit de CHF 99'000.- pour la mise en séparatif du collecteur des eaux mélangées.*
- *oui les rapports de la Commission ad hoc et de la Commission des finances chargées de l'étude de ce préavis,*
- *attendu que ce projet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,*

accorde :

- *à la Municipalité un crédit de CHF 99'000.00 pour la mise en séparatif du collecteur des eaux mélangées, financé par le ménage communal, amorti en une fois par le compte 9280.03 (compte de réserve épuration des eaux).*

autorise :

- *la Municipalité à modifier les servitudes concernant ces travaux.*

Ainsi approuvé par la Municipalité dans sa séance du 8 juin 2015 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Au nom de la Municipalité de Le Vaud

la Syndique

  
C. Landeiro



la Secrétaire

  
B. Aellen

Annexe : plan